

AP2A
4 rue de la plage
44510 LE Pouliguen
02 40 45 03 05 - 06 50 73 83 14
jntomasoni@free.fr Site : ap2a.org
Siret 183 193 884 00010 APE : 923A

Stage aquarelle animé par **Eugen GOREAN**
DU VENDREDI 4 AU DIMANCHE 6 OCTOBRE 2019

FICHE D'INSCRIPTION DE STAGE 2019

Durée du stage : 3 jours. Animé par l'aquarelliste Eugen GOREAN

Thèmes :

1er Jour. Paysage breton et sa lumière particulière.

2me Jour. Les reflets dans l'eau. Travail sur l'ambiance.

3me Jour. Paysage avec des roches. L'équilibre entre le travail humide et sec.

Réalisation chaque jour : un petit exercice et un travail plus grand.

Matériel nécessaire: Papier 100% coton, aquarelle avec pigments obligatoires : jaune de naples, bleu céruleum, cobalt, vert d'olive, rouge Venise, turquoise clair, indigo. Pinceaux, bande adhésive, une planche en bois ou autre, crayon et gomme.

Du vendredi 4 au dimanche 6 octobre 2019

Vendredi 9 h 30-17 h - afin de prévoir l'installation de vos affaires

Samedi - dimanche : 10 h -17 h avec une pause de midi

Lieu de rendez-vous et de stage : Salle Duchesse Anne au Pouliguen

Organisation :

L'Association AP2A se charge des inscriptions, de l'accueil et de l'organisation du stage.

Les horaires sont les suivants : 10 h -17 h avec une pause de midi (sauf 1^{er} jour 9h30)

Inscription stage 3 jours:

Le tarif du stage est de 240 € par personne

Le nombre de stagiaires est de 12 au maximum

Les inscriptions au stage se concrétiseront par le versement d'un acompte de 30 % (80 €) ordonné à AP2A

AP2A et l'artiste pourront annuler le stage dans l'hypothèse d'un nombre de stagiaires inscrits inférieur à 7, deux semaines avant le stage, sans que quiconque puisse prétendre à une indemnité, les stagiaires étant dans ce cas remboursés de leurs acomptes.

A l'inverse tout désistement, à l'initiative d'un stagiaire inscrit, qui interviendrait moins d'un mois avant le début du stage ne donnera pas lieu au remboursement de l'acompte versé (30%).

Le solde du stage (70% soit 160 €) sera à verser à l'organisateur AP2A le premier jour du stage. Tout stagiaire s'engage ainsi à participer à l'intégralité du stage. L'absence totale ou partielle du stagiaire ne donnera lieu à aucun remboursement, sauf cas de force majeure légale où le montant des journées non effectuées pourra être restitué au prorata.

HEBERGEMENT – REPAS – TRANSPORT

Les frais de transport, de repas et d'hébergement seront à la charge du stagiaire et non organisés par l'association.

COUPON A DECOUPER ET JOINDRE A VOTRE REGLEMENT



NOM :PRENOM :

ADRESSE POSTALE :

CODE POSTAL :VILLE :PAYS :

TEL :PORTABLE :EMAIL :

Je souhaite participer au stage d'aquarelle, organisé par AP2A avec **Eugen GOREAN**

Du vendredi 4 au dimanche 6 octobre 2019

Je verse la somme de **80 euros**, à l'ordre de AP2A, en acompte de ce stage d'une valeur de 240 euros.

DATE :

SIGNATURE :

Mention manuscrite : *Bon pour accord*